

Direction Régionale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BILAN D'ACTIVITÉS 2022





" L'année 2022 aura une fois de plus été marquée, et de façon encore plus aigüe que les années précédentes, par des événements climatiques ayant fortement impacté l'agriculture régionale et par voie de conséquence l'activité de la DRAAF et des directions départementales. La sécheresse et les épisodes de grêle particulièrement

violents sur certains territoires régionaux ont généré une forte activité pour accompagner les agriculteurs sinistrés mais démontrent s'il en était besoin la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des conclusions du Varenne de l'eau agricole et du changement climatique. La finalisation du volet " assurance " du Varenne est un élément particulièrement positif dont il faut poursuivre la promotion pour améliorer la résilience économique des exploitations agricoles de la région et en particulier des zones d'élevage. Mais les caractéristiques climatiques de l'année 2022 (2ème été le plus chaud enregistré depuis 1900) résonnent comme un signal particulièrement fort pour que le volet adaptation au changement climatique de notre agriculture devienne l'enjeu commun qui doit mobiliser toutes les forces régionales de l'Etat mais aussi des organisations professionnelles, et trouve rapidement une déclinaison concrète pour dresser des perspectives au niveau régional et pour chaque exploitation de la région.

Ces changements climatiques doivent aussi appeler à la plus grande vigilance s'agissant des risques biologiques qui menacent aussi nos productions agricoles. L'année 2022 aura été marquée par la découverte de plusieurs organismes nuisibles aux végétaux, dont certains « exotiques » n'avaient jamais été détectés en France. L'évolution climatique laisse craindre que sans surveillance active et réaction rapide ces organismes nuisibles ne s'installent durablement sur nos territoires et n'exposent nos productions à des risques sanitaires dont les conséquences pourraient être désastreuses.

L'Etat est mobilisé pour accompagner les agriculteurs pour apporter des solutions pour aider les exploitations à investir dans la prévention et l'adaptation au changement climatique que ce soit par les dispositifs France 2030 que par les aides versés par FranceAgriMer pour accélérer les investissements nécessaires.

Cette année atypique, mais qui dessine les tendances qui nous attendent pour les années à venir, a mis également en lumière l'enjeu de la prévention des

feux de forêts, le risque n'étant plus limité à la partie la plus méridionale de la région. La vigilance et la surveillance doivent concerner chacun de nous dans nos actions quotidiennes, mais des actions concrètes comme le débroussaillage doivent faire l'objet d'une mobilisation des acteurs agricoles et forestiers pour prévenir l'apparition et l'extension incontrôlée d'incendies de forêt.

En matière d'alimentation, 2022 aura vu la poursuite du succès des projets alimentaires territoriaux (PAT) avec désormais 62 PAT validés au niveau régional, témoignant des besoins de retisser le lien entre les consommateurs et leur alimentation notamment sur les enjeux de relocalisation des productions alimentaires de qualité. Ces projets deviennent des outils puissants de dialogue sur les territoires autour de l'alimentation dans lesquels les agriculteurs ont toute leur place et qui offrent de nouvelles perspectives dont nous devons nous saisir. 2022 aura aussi été marquée par des arbitrages confiant aux seuls services du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire la compétence en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation afin d'assurer une plus grande lisibilité et efficacité aux contrôles sanitaires de l'alimentation pour les consommateurs mais aussi une plus grande garantie pour les entreprises agroalimentaires.

2022 restera comme une année de transition dont certaines doivent être amplifiées et accélérées mais ces transitions ne se feront pas sans des agriculteurs formés et accompagnés pour les réussir. L'enseignement agricole reste particulièrement mobilisé sur cet enjeu en innovant dans l'offre de formation régionale pour y répondre. Première région française tant par le nombre d'établissements que par le nombre d'apprenants, la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement mobilisée sur ces enjeux notamment au travers des travaux de préparation du Projet régional d'enseignement agricole ou des plans enseigner à produire autrement dans chaque établissement public. Le renouvellement des générations en agriculture ne pourra réussir que si nous les armons collectivement sur ces enjeux.

L'année 2022 n'aura ainsi pas manqué de défis à relever, défis qui vont perdurer pour les années à venir. Les équipes de la DRAAF ont été mobilisées sur chacun d'eux avec réactivité et professionnalisme au service de notre alimentation, de notre agriculture et de nos forêts de la meilleure façon possible et continueront de l'être ! Un grand merci à toutes les équipes pour cette mobilisation exemplaire."

Bruno FERREIRA
Directeur Régional

2022 : POURSUITE DES DYNAMIQUES

- 4-5** France 2030 et plan de relance
- 5** Transfert FEADER : la gestion des mesures non surfaciques du 2^{ème} pilier transférée à la région
- 6** Le plan national d'actions 2018-2023 « loup et activités d'élevage »
- 7** Le Varenne de l'eau et les déclinaisons régionales

GESTION DES CRISES

- 8** Les nouveaux organismes nuisibles en santé des végétaux : Une année forte en découvertes !
- 9** Anticiper les dangers sanitaires : surveiller le territoire et se préparer aux crises
- 9** Pollutions environnementales : gestion des conséquences sur la production de denrées alimentaires
- 9** Les forêts marquées par le changement climatique

L'AGRICULTURE AU COEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX

- 10** La baisse des produits phytopharmaceutiques
- 11** Engagement des lycées agricoles dans les PAT
- 12** La future programmation Politique Agricole Commune
- 12** La révision du schéma des structures
- 13** Lancement du Programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) 2022 2028
- 13** Une fin de programmation des financements européens 2014-2022 : focus sur les aides à l'installation et les aides à l'irrigation

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE

- 14** Gestion des crises climatiques et alimentation animale
- 14** Accompagnement de la filière bovin allaitant du Massif central
- 15** La filière vitivinicole

RELEVER LES DÉFIS

- 16** Forêt et changements climatiques
- 16** Une compétence au service de la forêt : la procédure pénale forestière
- 17** L'enseignement agricole : faire le choix de l'avenir

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA DRAAF

18-19

L'AGRICULTURE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN QUELQUES CHIFFRES

Directeur de la publication : Bruno FERREIRA
Coordination : Laurence RICHY-MOURRE
Rédaction : Les services de la DRAAF
Photos : ©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation : JMV Impression Conseil

FRANCE 2030 : un Plan d'investissement pour l'Agriculture et l'Alimentation



France 2030 et plan de relance

Le volet « agriculture, alimentation et forêt » du plan France Relance initié en 2020 s'est traduit, au niveau régional, par une mobilisation de tous les services du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette dynamique s'est poursuivie avec France 2030 dans lequel des nouvelles actions ont été mises en oeuvre.

« Plan de relance volet forestier » : dans la poursuite du plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, un ambitieux programme de renouvellement forestier est mis en place. Fin 2022, il a permis la mobilisation de plus de 11 millions d'euros au niveau régional pour le renouvellement de plus de 2800 ha de forêts touchés par le changement climatique. Ce programme de soutien financier au renouvellement est amené à être poursuivi via France 2030 puis d'un fonds dédié avec pour objectif la plantation d'1 milliard d'arbres d'ici à 2032 fixé par le Président de la République.

Pour l'aval de la filière, ce sont 20 projets de modernisation qui ont bénéficié de 6,4 millions d'euros d'aide dans le cadre des dossiers France Relance Bois instruits par le SERFOBE.

France 2030 : Agriculture et Alimentation

Le secteur Agriculture-Alimentation est l'objectif n°6 de la feuille de route de France 2030 : Investir dans une alimentation saine, durable et traçable, dont la structure régionale pilote est la DRAAF.

Le déploiement régional de la feuille de route sur l'objectif n°6 s'appuie sur les priorités suivantes :

- ◆ Construire le modèle agroécologique de demain afin de préserver la biodiversité, les sols, l'eau et atténuer le dérèglement climatique ;
- ◆ Travailler à la résilience et à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- ◆ Structurer les filières agricoles et alimentaires dans les territoires, de l'amont à l'aval, en favorisant une approche intégrée des différents leviers d'innovation et en lien avec la bioéconomie ;
- ◆ Garantir la souveraineté alimentaire en particulier par la réindustrialisation et en renforçant la résilience de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire pour réussir les transitions attendues ;
- ◆ Développer les emplois et les compétences nécessaires pour la 3^{ème} révolution agricole et la transition alimentaire.

FRANCE 2030 : la réponse aux grands défis de notre temps



LE PLAN D'INVESTISSEMENT :

54 Mds€ d'investissements dans l'innovation et l'industrialisation de 2021 à 2027

Dans le secteur Agriculture et Alimentation et Forêt :

plus de 2,3 Mds€ aux transitions agricoles et alimentaires dans les solutions d'avenir, pour accélérer le déploiement de la 3^{ème} révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance au service de la souveraineté alimentaire.

Ambitions de France 2030 : structurer les filières et les territoires, accompagner l'industrialisation des solutions et créer les conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif.

Avec 2 stratégies :

- systèmes agricoles durables et équipements agricoles pour la transition écologique
- Alimentation durable et favorable à la santé

Découlant de ces priorités, les actions mises en place par la DRAAF, en collaboration avec la DREETS, sont de :

- ◆ Communiquer et présenter les différents dispositifs France 2030 (AAP/AMI) aux structures professionnelles : l'ARIA, LCA, les 2 pôles de compétitivité Végépolys valley et Innov'Alliance, le réseau des chambres d'agriculture, le Cluster bio, les instituts techniques agro-industriels (ARAG, ADIV, IFV, CTCPA, Actalia, ITEPMAI, Alimentec...), Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, les centres de recherches (INRAE, centre de Nutrition Humaine, Centre de recherche de l'Institut Paul Bocuse...), le réseau de la Foodtech...
- ◆ Accompagner les porteurs de projet et les structures d'accompagnement des entreprises, pour faciliter le sourcing des projets, leur émergence et leur orientation vers les bons AAP et encourager les porteurs de projet, avec des rencontres en be to be des porteurs de projets.
- ◆ Organiser 2 réunions du comité sectoriel Agriculture-Alimentation : le 8 décembre et le 3 janvier avec la DRAAF, la DREETS, la DRARI, la DREAL, l'ADEME, BPI, la Caisse des dépôts, FranceAgriMer, Pôle emploi, et le Conseil régional, dont la 2ème édition le 30 janvier a été élargie aux structures d'accompagnement des entreprises pour leur présenter les dispositifs France 2030 du secteur Agriculture et alimentation, leur permettre de bien identifier les administrations régionales et les opérateurs à même de les renseigner et recueillir les difficultés rencontrées lors de l'accompagnement des porteurs de projet.
- ◆ Organiser un webinaire en partenariat avec l'ARIA le 30 janvier 2023 afin de présenter notamment les appels à projets en cours dans le cadre de France 2030, avec des présentations de la DRAAF, de la DREETS, de l'Ademe, de la Banque des territoires, ainsi qu'un témoignage d'un lauréat en région. Il a réuni plus de 120 participants.

Pour répondre à la demande des participants au webinaire du 30 janvier, une présentation plus détaillée des dispositifs France 2030 du volet régionalisé, ainsi que des financements possibles via France 2030 de projets sur la thématique de l'eau, est en projet.



Transfert FEADER : la gestion des mesures non surfaciques du 2^{ème} pilier transférée à la région

Le Premier Ministre a annoncé le 1^{er} octobre 2019, lors du congrès de Régions de France, le transfert aux régions, de l'autorité de gestion des mesures non surfaciques du 2^{ème} pilier du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de la PAC 2022-2027. L'Etat conserve, quant à lui, la pleine autorité sur les mesures dites « surfaciques » (ICHN, mesures agro-environnementales, conversion à l'agriculture biologique...), ainsi que la gestion des mesures d'aide à la protection contre la prédation.

Ce transfert est devenu effectif au 1^{er} janvier 2023 et il s'accompagne des moyens correspondants.

Le Comité Etat-Région du 11 novembre 2021 a acté le niveau des moyens à l'appui de ce transfert : 385 ETP du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, 20 ETP de l'Agence de Services et de Paiement, et 25,2 du Ministère de la transition écologique.

Une allocation supplémentaire de 2,2 M€ correspondant à un équivalent de 60 vacataires, est mise à disposition des régions pour tenir compte des spécificités de l'instruction des mesures sur la programmation actuelle. En outre, suite aux recommandations d'une mission inter-inspection conduite sur cette opération, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire complètera cette enveloppe de l'équivalent de 30 ETP de vacataires.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'agents à transférer au Conseil régional (agents présents en DDT et DRAAF) était de 60 et représentait 14 % des effectifs du BOP 215.

Le préfet de Région a reçu en date du 23 décembre 2021, un mandat du cabinet du Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire l'engageant à discuter avec le Conseil régional des conditions de mise en oeuvre de cette opération et arrêter les cibles départementales de transfert.

L'année 2022 a donc été consacrée à conduire cette opération de manière conjointe entre la DRAAF et le Conseil régional.

Dans les faits, sur 60 agents à transférer, 48 ont été comptabilisés comme étant présents au 31/12/2022 (date de référence), les autres ayant opéré une mobilité car ne souhaitant pas suivre leur mission au Conseil régional. Les postes non pourvus au 31/12 sont compensés financièrement par l'État auprès de la collectivité.

Le Conseil régional a fait le choix de maintenir les agents dans leur département d'affectation à l'exception de quelques cadres et ouvre par conséquent des guichets d'instructeurs dans les départements.

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM, les services ou partie de services qui exerçaient les missions transférées aux régions sont mis à disposition de celles-ci à compter du 1^{er} mars 2023.

Une convention signée entre le préfet de Région, l'ensemble des préfets de département et le président du Conseil régional

Le plan national d'actions 2018-2023 « loup et activités d'élevage »

Les travaux de préparation de la programmation 2023-2027 de la Politique agricole commune engagés en 2021 se sont poursuivis et accélérés en 2022. Dans son rôle de coordination interrégionale, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a fortement contribué à la mise au point des deux interventions relatives à la protection des troupeaux contre la prédation figurant dans le Plan stratégique national approuvé à la fin du mois d'août 2022 par la Commission européenne. Elle a également appuyé la DGPE du MASA dans la déclinaison réglementaire de ces orientations, qui a abouti à la publication d'un décret et d'un arrêté interministériel en toute fin d'année.

Environ 32,7 M€ d'aides sont consacrés à la protection des troupeaux au niveau national, dont plus de 10,5 M€ en région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2022, 3354 contrats de protection ont été conclus en France, sur 6 régions et 48 départements. L'ensemble de ces contrats représente 32,69 M€ d'aide publique engagée, en progression d'un peu plus de 7,5% par rapport à 2021. Cette dynamique est à mettre en relation avec celle de la population de loups, qui poursuit son extension géographique et démographique.

Le gardiennage reste le poste de dépenses prépondérant (74%). Les embauches de bergers ou d'aides-bergers sont en progression par rapport à 2021 : 556 équivalents temps plein avec une durée moyenne du contrat de travail de 5 mois et demi. 32 % de ces embauches concernaient du gardiennage en cercle 0 (497 contrats conclus), zonage introduit en 2020, correspondant aux

principaux foyers de prédation et offrant des possibilités financières supplémentaires pour mobiliser des bergers.

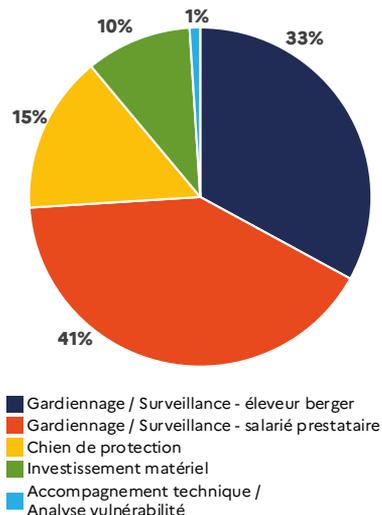
Les chiens de protection (6616 contractualisés, en progression de 17 %) et les clôtures électriques représentent respectivement 15 % et 10 % des dépenses. Le pourcentage restant correspond aux dépenses d'analyse de vulnérabilité des exploitations et d'accompagnement technique des éleveurs. Près de 500 chiens sont l'objet d'une aide à l'entretien en cercle 3, dans une logique d'anticipation de l'arrivée des loups dans des territoires qui pourraient être colonisés dans les prochaines années. L'accompagnement technique des éleveurs pour l'utilisation de ces chiens continue à se développer (200 prestations, +20%).

Avec 1218 dossiers représentant près de 10,6 M€ d'aide publique, Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région en nombre de dossiers et en montants engagés, après la région PACA, soit environ un tiers des dossiers et des aides engagés en France.

En 2022, pour la première fois, tous les départements de la région étaient couverts par le dispositif et le nombre de dossiers déposés est en hausse sensible (+13%) par rapport à 2021.

L'évolution géographique de la mesure suit celle des zones de présence du loup sur la région : densification et expansion vers l'ouest et le nord du massif alpin, zone de présence permanente sur le Cantal et des indices de présence de loup en dispersion dans la partie cévenole du Massif central, les Monts du Lyonnais et du Beaujolais ainsi qu'à l'extrémité nord-est du département de l'Allier.

Répartition des dépenses (plafonnées) par poste - 2022



Comme au niveau national, les dossiers concernent essentiellement des aides pour le gardiennage :

- ◆ près de 895 éleveurs ont demandé une aide forfaitaire pour garder leurs troupeaux, représentant un peu plus de 6 mois de gardiennage par dossier,
- ◆ 352 éleveurs ont embauché un berger ou ont eu recours à un prestataire pour le gardiennage et la surveillance du troupeau. Cela équivaut à l'embauche de 156 salariés-bergers à temps plein. La durée moyenne des contrats est de 5,3 mois,
- ◆ pour les chiens de protection, la majorité de l'aide est consacrée à l'entretien de près de 2196 chiens,
- ◆ 82 % des éleveurs de la région ayant sollicité la mesure de protection ont demandé une aide pour l'achat de matériel pour un montant moyen de 2028 €.

Le Varenne de l'eau et les déclinaisons régionales



Le 1er février 2022 le gouvernement a arrêté les conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les travaux visaient à faire la synthèse des urgences résultant des enjeux liés à la souveraineté alimentaire et aux conséquences du changement climatique. Il a arrêté 24 actions déclinées à travers 3 thématiques.

La mise en oeuvre des différentes actions s'est déployée au cours de l'année 2022 avec une déclinaison régionale



THÉMATIQUE 1 :

anticiper et protéger l'agriculture des aléas climatiques

Cela s'est traduit par la refonte du système des calamités agricoles dans un système unique articulé avec un recours accru à l'assurance et une procédure unifiée.

THÉMATIQUE 2 :

renforcer la résilience de l'agriculture dans une démarche globale d'adaptation au changement climatique

Cette thématique portée par la profession agricole comporte un volet thématique géré au niveau national par les filières et un volet territorial géré par les chambres d'agriculture au niveau régional.

En Aura, le diagnostic de l'impact du changement climatique sur l'agriculture régionale a été produit en 2021 et présenté début 2022.



THÉMATIQUE 3 :

améliorer la connaissance et sécuriser l'accès aux ressources en eau pour l'agriculture

Le Varenne prévoit 11 actions pour mieux connaître et exploiter les ressources hydrauliques au bénéfice de l'agriculture.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le programme « 100 retenues pour la région », l'une des actions phares de la stratégie eau-air-sol du préfet de région en place depuis 2020, a permis d'identifier près de 340 projets de retenues collinaires dont les travaux de plus de 120 d'entre elles sont d'ores et déjà réalisés ou planifiés.

En parallèle, la rénovation et la modernisation des réseaux d'ouvrages hydrauliques a été rendue possible via la mobilisation de fonds de France relance. En 2022, en AURA, ce sont 6 projets d'hydraulique agricole qui ont ainsi pu être financés pour 4,3M€ après 9 dossiers en 2021 pour 7,7 M€.



Les nouveaux organismes nuisibles en santé des végétaux : une année forte en découvertes !

Dans le cadre de la surveillance officielle des organismes réglementés et émergents, le service régional de l'alimentation (SRAL) de la DRAAF observe, piège et réalise des prélèvements à la recherche d'organismes de quarantaine afin de les détecter le plus tôt possible et, en cas de découverte, de tenter de les éradiquer.

Au cours du deuxième semestre 2022, cette surveillance a permis la primo-détection en Auvergne-Rhône-Alpes de 4 organismes de quarantaine, dont 2 observés pour la première fois en France.

Mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) et *Bactrocera latifron*

Un seul spécimen adulte de chacune de ces espèces de mouches a été découvert dans le Sud-Ouest Lyonnais.

Ces mouches exotiques originaires d'Asie sont présentes au Moyen-Orient et dans une grande partie de l'Afrique. Elles constituent un risque pour nos cultures fruitières et légumières. Les dégâts sont causés par les larves qui se développent dans les fruits et les légumes, rendant les produits impropres à la commercialisation.

L'incursion de ces mouches sous nos latitudes s'effectue à l'occasion d'importations de fruits exotiques. Les conditions climatiques ne leur étant pas favorables, aucun foyer installé n'a été confirmé à ce jour. Néanmoins, une surveillance complémentaire sera effectuée en 2023 afin de s'en assurer et rechercher quelles ont pu être les sources de ces introductions.

Scolyte des pousses du noyer (*Pityophthorus juglandis*) et maladie des mille chancres (*Geosmithia morbida*).

De nombreux spécimens de *Pityophthorus juglandis* ont été capturés dans des parcs de la métropole de Lyon par piégeage. Ce scolyte est connu pour être vecteur du champignon *Geosmithia morbida* responsable de la maladie des mille chancres du noyer, dont les analyses ont également révélé la présence.

Ensemble, ils provoquent un affaiblissement des noyers, une chute de leur production et parfois leur mort.

Dans la zone de la découverte de l'insecte et du champignon, des mesures d'éradication et notamment d'abattage des arbres identifiés comme contaminés, ont été prononcées et mises en oeuvre sous contrôle de la DRAAF. Par ailleurs, la DRAAF avec l'aide de son délégataire FREDON, effectue des prospections pour connaître l'étendue de la dissémination de la maladie.



GEOSMITHIA MORBIDA

Une surveillance renforcée sera mise en oeuvre en 2023.

Pour en savoir plus sur la protection de la santé des végétaux :

<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes>
<https://plateforme-esv.fr/>

PITYOPHTHORUS JUGLANDIS

A ce jour, ni *Pityophthorus juglandis* ni *Geosmithia morbida* n'ont été détectés en zones de production nucicole. Une réunion dédiée du CROPSAV (conseil régional d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales) a été l'occasion de partager les connaissances et enjeux autour de cette maladie avec les acteurs concernés, notamment les organisations professionnelles agricoles et les collectivités.



Maillage vétérinaire



Pollutions environnementales : gestion des conséquences sur la production de denrées alimentaires

Plusieurs sites de la région sont concernés par des pollutions environnementales, liées à des activités minières ou industrielles. Sous l'autorité des préfets des départements et en lien avec les autres administrations territoriales compétentes (DREAL, ARS, DDecPP...), la DRAAF est chargée d'évaluer, par des plans de surveillance appropriés, le niveau de contamination des végétaux destinés à la consommation humaine ou animale, produits sur des exploitations agricoles situées dans les zones concernées. Le cas échéant, elle propose les mesures de gestion adaptées.

En 2022, la DRAAF est notamment intervenue dans la surveillance et la gestion d'une pollution aux métaux lourds (plomb, cadmium) en Ardèche, et dans la pollution aux perfluorés au sud de Lyon. Son action s'est traduite par la réalisation de prélèvements de végétaux, dont la nature et la localisation ont été déterminées en vertu d'une analyse de risques, en vue de la recherche des polluants. Dans le cas de l'Ardèche, un lot de céréales initialement destiné à la consommation humaine, s'est trouvé déclassé en vue d'une utilisation en alimentation animale.

Des plans de surveillance nationaux, inscrits dans un cadre européen, viennent compléter ces actions ponctuelles.

Anticiper les dangers sanitaires : surveiller le territoire et se préparer aux crises

L'actualité 2022 a montré une nouvelle fois l'importance des menaces que différents dangers sanitaires (Influenza aviaire IAHP, peste porcine africaine, etc.) font peser sur l'élevage.

Face à cette situation, l'État se doit d'organiser un réseau qui soit à la fois vigilant et réactif, dont les vétérinaires essentiels constituent un maillon essentiel.

Dans un contexte où le maillage vétérinaire est fragile, un appel à manifestation d'intérêt national a été lancé par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, afin de mener dans des territoires pilotes une étude visant à identifier des actions de nature à faciliter l'installation et l'exercice de vétérinaires en pratique rurale.

Dans notre région qui n'est pas épargnée par ce phénomène de désertification vétérinaire, la DRAAF a piloté, au côté des représentants des éleveurs, de VetAgroSup et du Conseil régional, des travaux destinés à identifier les territoires en tension.

Ces travaux ont été mis à profit pour finaliser une candidature régionale à l'appel à manifestation d'intérêt, qui a permis que 3 territoires de la région

- le Sud Ardèche, l'Ouest de la Haute-Loire et le bassin d'Aurillac - figurent parmi les 11 territoires retenus. Les solutions identifiées dans chacun d'entre eux pourront être mises en oeuvre à leur bénéfice direct, tout en contribuant à l'élaboration d'un panel national de solutions.

En parallèle et pour maintenir un bon niveau de réactivité en cas de survenue d'une épizootie, les services de l'État conduisent régulièrement des exercices et entraînements. Ainsi, le 16 juin 2022, la DRAAF et le centre opérationnel de la zone de défense Sud-Est, les préfetures et les directions en charge de la protection des populations de l'Allier, de l'Ardèche, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme, ont participé à un exercice de grande ampleur simulant la survenue et la dissémination de la peste porcine africaine à l'issue d'une chasse dans un enclos. Le scénario de l'exercice a conduit à mobiliser en outre les militaires et les acteurs de la gestion de la faune sauvage (DDT, OFB, chasseurs).

A l'issue de cet exercice qui a permis de tester l'organisation des services, des axes d'amélioration ont pu être identifiés et font l'objet d'un plan d'action.

Les forêts marquées par le changement climatique

Même si les forêts disposent d'une résilience forte face aux aléas, les changements climatiques influencent directement ou indirectement leur état de santé. Ainsi les incidents climatiques répétés depuis 2018 (sécheresses et épisodes caniculaires) dégradent l'état de santé des écosystèmes forestiers.

Concernant l'année 2022, on pourra retenir que c'est l'une des plus chaudes et des plus sèches jamais enregistrées. Ainsi, malgré le répit climatique de 2021, le déficit hydrique et la chaleur estivale ont engendré la montée en puissance des dégâts de scolytes sur épicéa, l'augmentation des mortalités en sapinières, le rougissement brutal de résineux à la suite de chaleur intense et la dégradation de l'état sanitaire de certaines chênaies patrimoniales. Année remarquable également par les conséquences des sécheresses hivernales avec le phénomène de rougissement physiologique du Douglas en fin d'hiver, sur les secteurs de moyenne montagne.

La présence impactante de certains organismes nuisibles introduits (Pyrale du Buis, Chalarose du Frêne...), confirme l'enjeu de la surveillance du territoire face aux introductions de bio-agresseurs.

La DRAAF pilote le dispositif de surveillance de la santé des forêts mis en oeuvre par les 35 correspondants-observateurs du DSF en partenariat avec les établissements ONF, CNPF et les DDT.

L'AGRICULTURE AU COEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX

La baisse de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Un objectif principal :

Le plan Ecophyto 2+ s'est fixé un objectif de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de 50 % à l'horizon de 2025.

La priorité est d'accompagner les agriculteurs et l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, particuliers) dans cette transition des pratiques culturales.

Des actions pour progresser :

Les démarches vers la transition agroécologique progressent. En effet, en 2017, 5 403 agriculteurs étaient engagés dans une démarche HVE (Haute démarche environnementale) ou agriculture biologique. Ils étaient 9 866 en 2021, soit une progression de 79 %. Dans le même laps de temps, le pourcentage de la SAU régionale cultivée en agriculture biologique est passé de 8 à 11 %.

Un plan d'action spécifique « glyphosate » a également été initié en 2018. Actuellement, seuls sont autorisés les usages pour lesquelles aucune alternative n'existe. D'autre part, l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux publics, s'est étendue en juillet 2022 aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif.

Des résultats encourageants :

Les données provisoires des ventes issues de la BNVD (Banque Nationale des données des ventes distributeurs) font apparaître les résultats régionaux suivants :

- ◆ en 2021, les ventes se sont élevées à 1955 tonnes (hors produits utilisables en agriculture bio et produits de biocontrôle). Ces ventes ont amorcé une baisse. La moyenne triennale 2017-2019 diminue de 19 % par rapport à 2019-2021.
 - ◆ Les ventes de produits de biocontrôle et de produits utilisables en agriculture bio progressent de 34 % entre 2020 et 2021, ce qui indique un intérêt marqué pour les solutions alternatives. Ces données sont à mettre en corrélation avec le nombre croissant d'agriculteurs engagés dans des démarches de transition.
 - ◆ Les quantités de glyphosate vendues entre 2020 et 2021 diminuent de 7 %.
- La valeur 2021 est inférieure de 14% à la moyenne des 5 dernières années.

D'autre part, les agriculteurs associés au sein de collectifs 30 000 qui mobilisent les résultats des groupes DEPHY FERME pour rechercher ensemble des solutions de réduction, constatent tous des baisses d'IFT (Indice de Fréquence de Traitement). Cet indice est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces résultats encourageants sont développés dans le bilan de leurs résultats triennaux (<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/les-groupes-ecophyto-30-000-publient-leurs-resultats-a4325.html>).

Ils sont la preuve que des solutions existent !

D'autres possibilités se développent, basées sur la sélection variétale, la robotique, le biocontrôle, la reconception des systèmes agricoles...

Fort de ces progrès, un travail de réflexion devrait débuter rapidement pour le prochain plan Ecophyto.

Evolution des quantités totales de substances actives vendues par type d'usages en région AURA



Engagement des lycées agricoles dans les PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des démarches concertées à l'échelle des territoires mobilisant les parties prenantes de l'alimentation. Ils favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits durables et de qualité dans les cantines.

Le processus de construction des PAT comprend des étapes de diagnostic, concertation, identification des enjeux, mise en place d'une gouvernance, de plan d'action décliné selon différents axes économiques, environnementaux et sociaux.

Les établissements d'enseignement agricole sont nombreux à participer aux PAT dont ils sont légitimement partenaires.

L'implication des établissements d'enseignement agricole au sein des PAT revêt différents intérêts :

1. POUR LES TERRITOIRES :

- ◆ S'appuyer sur les établissements dans le cadre de leurs missions (formation, production, accueil, expérimentation, animation et développement des territoires)
- ◆ Mobiliser les dispositifs d'ingénierie portés par les établissements (tiers temps, chefs de projets) et les expertises de la communauté éducative en renfort de l'ingénierie du territoire
- ◆ Bénéficier du support des référentiels de formation pour conduire des études, diagnostics, projets avec la participation des apprenants afin d'alimenter la construction du PAT
- ◆ Expérimenter de nouvelles pratiques de production ou transformation
- ◆ Préparer les futurs professionnels des filières (adaptation des formations, espaces tests...)

2. POUR LES ÉTABLISSEMENTS :

- ◆ Renforcer son ancrage territorial et ses liens avec les parties prenantes du système alimentaire local
- ◆ Développer une professionnalisation ancrée sur des situations-problèmes concrètes et en réponse à des « commandes » territoriales, au bénéfice de toutes filières de formation potentiellement concernées (production, transformation, services, laboratoire, filière générale et technologique...)
- ◆ Susciter l'innovation, l'expérimentation et le transfert de pratiques de transition agroécologique vers les acteurs du territoire
- ◆ Accéder à des financements via les PAT (plan de relance, AAP portés par les collectivités PAT).

Les établissements de l'enseignement technique agricole de la région présentent un cadre idéal pour initier des dynamiques sur le thème de l'alimentation et pour expérimenter des projets participatifs.

Ils participeront à une démarche collective de certification environnementale, à la résilience économique et environnementale des filières territorialisées, à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale et à la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

Le plan EPA2 encourage cette participation des établissements dans les PAT. Fin 2022, 52 PAT sont reconnus en région Auvergne-Rhône-Alpes répartis sur chacun des 12 départements, ce qui représente un potentiel fort de collaboration pour les 118 établissements d'enseignement regroupant 24 000 élèves et étudiants et 5 000 apprentis.

Une étude prévue en 2023 analysera la situation et les perspectives en Auvergne-Rhône-Alpes, donnant lieu à des échanges entre DRAAF, porteurs de PAT et établissements d'enseignement.



L'AGRICULTURE AU COEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX

La future programmation de la Politique Agricole Commune

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de développement rural financée par le FEADER pour la programmation 2023-2027, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes devient autorité de gestion régionale pour les mesures surfaciques du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune pour la période 2023-2027 : cela concerne les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) surfaciques, l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et les aides à la conversion à l'agriculture biologique (CAB). Elle conserve par ailleurs la délégation de gestion des mesures d'aides liées à la protection contre la prédation. L'année 2022 a été intense en préparatifs afin de pouvoir lancer ces mesures dès début 2023, avec la déclaration PAC pour les mesures surfaciques et l'appel à candidatures pour les mesures de protection contre la prédation.

En ce qui concerne les MAEC surfaciques, une stratégie régionale agro-environnementale a été élaborée et des appels à projets ont été lancés, invitant les territoires à élaborer des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), qui serviront de cadres aux mesures contractualisables par les agriculteurs. 3,2M€ de crédits du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ont été consacrés à l'animation sur les territoires pour élaborer ces PAEC, former les agriculteurs, réaliser les diagnostics, etc. L'ensemble des PAEC représente près de 50M€ sur 5 ans à destination des agriculteurs.



La révision du schéma régional des structures

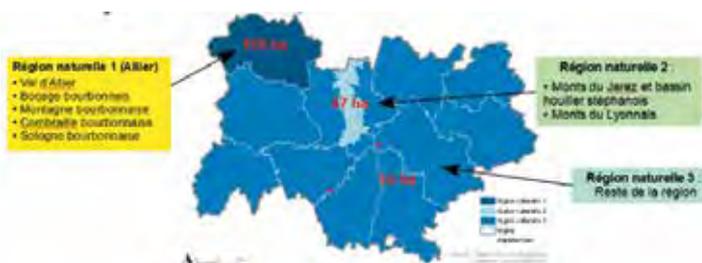
En application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 et de l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant le modèle d'arrêté préfectoral portant schéma directeur régional des exploitations agricoles, le schéma directeur régional des structures des exploitations agricoles (SDREA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes porté par l'arrêté préfectoral n°18-091 du 27 mars 2018 publié le 30 mars 2018 au recueil des actes administratifs s'est substitué depuis le 3 avril 2018 aux 8 schémas directeurs départementaux des structures agricoles (SDDSA) de Rhône-Alpes et au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Auvergne.

Un bilan actualisé a été présenté lors de la réunion de la COREAMR du 13 octobre 2021, avec un focus particulier sur les évolutions à envisager et les pistes de réflexion induites par les contentieux et les jugements, la révision des textes nationaux et un contexte évolutif, en vue de la révision du SDREA AuRA en 2022, afin de réduire le décalage avec les autres régions qui se sont dotées en 2021 d'un nouveau SDREA révisé à l'échelle des grandes régions et dans un souci de cohérence avec la révision du programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS).

L'objectif de ce chantier de révision visait à corriger les failles juridiques pour se prémunir en cas de contentieux, reformuler, redéfinir et clarifier tous les points sujets à incompréhension, prendre en compte les évolutions introduites par les textes nationaux et celles liées au contexte et combler les carences en s'appuyant si besoin sur l'expérience et les SDREA des autres régions révisés en 2021.

Mené sur l'année 2022, le chantier de révision, après plusieurs réunions de concertation avec les organisations professionnelles agricoles et les directions départementales, a abouti à la signature du nouveau schéma des structures le 30 septembre 2022. Les principales évolutions portent sur la définition du projet d'installation, la mise à jour des seuils de soumission suite au recensement général agricole intégrant les exploitations de petite taille et sur la prise en compte d'équivalences pour les ateliers hors-sol dans le calcul des surfaces.

Carte des zonages et seuils de déclenchement



Lancement du Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) 2022 2028

Une fin de programmation des financements européens 2014-2022 : focus sur les aides à l'installation et les aides à l'irrigation

L'année 2022, dernière année avant le transfert de la gestion des aides à l'installation aux conseils régionaux, a été marquée par un record d'installations de jeunes agriculteurs dans la région. 991 d'entre eux ont pu bénéficier de la dotation-jeunes-agriculteurs, pour un montant total de près de 9M€ de crédits du ministère de l'agriculture. Ces dotations s'accompagnent d'actions facilitant la transmission des exploitations (inscription au répertoire, diagnostics, stages, etc) activées à travers le programme AITA (Accompagnement de l'Installation-Transmission en Agriculture) pour un montant de crédits engagés toutes aides confondues, de 5 446 255,41 €, dont 2 647 132,41 € financés par l'État.

Bilan des aides à l'irrigation en 2014-2022 : les aides nationales déclenchées par l'État, aux côtés des Agences de l'eau et du Conseil Régional ont permis de générer plus de 200M€ de travaux dans la région au profit de la sécurisation des exploitations agricoles, dans le respect des dispositions de la loi sur l'eau.

Montant total de la dépense éligible	205 579 214,57€
Aide publique totale	137 288 478,08 €
Aide Feader	49 356 828,13 €
Aide Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	27 173 304,88 €
Aide Etat (plan de relance)	12 185 901,47 €
Aide Région Auvergne-Rhône-Alpes	27 029 868,48 €
Aide Dépts et Métropole	21 542 575,12 €

Les Programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) des chambres régionales d'agriculture (CRA) sont des programmes pluri-annuels, construits par les CRA en mode projet avec le réseau des chambres départementales et des organismes partenaires. Ils sont l'une des déclinaisons régionales du PNDAR (Programme national de développement agricole et rural), outil important d'orientation en matière de politique publique dans le domaine de l'agriculture. Il détermine les priorités de la recherche appliquée et du développement agricole et rural fixées par le ministère chargé de l'agriculture et favorise les liens recherche - formation - développement et les liens entre acteurs. Il est décidé après concertation avec les organisations professionnelles en CT-DAR CSO (Commission technique « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture). Son instrument financier est le CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural) financé par une taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles dont la recette prévisionnelle 2022 est de 130 millions d'€. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les crédits Casdar du PRDAR 2022 s'élèvent à 4 467 416 € (soit de l'ordre de 54 % du coût total du programme régional). L'instruction des PRDAR est, depuis 2018, déconcentrée aux DRAAF, les crédits étant gérés par l'Agence de service et de paiement (ASP). Le programme régional 2022 de la CRA Auvergne-Rhône-Alpes a été validé par la DRAAF le 19 juillet 2022.

Quelques illustrations possibles :

Le PRDAR Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2027

- 1^{er} PRDAR à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes
- 1 programme unique et unifié
- 41 réalisateurs dont 11 Chambres départementales d'agriculture
- 8,2 M€ de budget total dont 4,2 M€ du CASDAR
- 200 agents (92 ETP) dont 88+ ETP des Chambres d'agriculture
- 5% du CASDAR à destination des partenaires, principalement dans l'AE5 IRD
- Un pilotage en mode projet : arbre d'objectifs, indicateurs nationaux et régionaux, planification, livrables, évaluation, etc.
- Généralisation de la publication et du libre accès aux résultats via RD-Agri.fr

Plateforme de la R&D Agricole

PRDAR AURA 2022-2027 : 7 Actions élémentaires

→ 5 AE du socle national qui contribuent pleinement aux thématiques prioritaires du PNDAR



→ 2 AE spécifiques du PRDAR Auvergne-Rhône-Alpes



Gestion des crises climatiques et alimentation animale

Une année 2022 intense en gestion de crise...

L'année 2022 a été marquée par une succession d'aléas climatiques ayant impacté de nombreuses exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes : gel précoce de printemps, très forts orages de grêle, sécheresse, ... dans un contexte économique fortement déstabilisé par l'agression de l'Ukraine par la Russie entraînant une perturbation des marchés.

Le tableau suivant recense les montants accordés par le Comité national de gestion des risques en agriculture pour l'indemnisation des exploitants, leur permettant de couvrir les pertes de production liées aux aléas climatiques.

TYPE D'AIDES	MONTANT EN €
GEL	17 802 742
SÉCHERESSE	63 782 528
PLUIES	107 439
NEIGE	793 614
VENTS	5 638
GRÊLE	769 322
TOTAL RÉGIONAL	83 261 283
TOTAL NATIONAL	276 035 835

Ces aides liées à la perte de production ont été complétées par des fonds d'urgence pour les exploitants les plus gravement endommagés par la grêle (pour un montant total régional de 6,43M€).

En ce qui concerne l'alimentation animale, des fonds ont également été débloqués :

- ◆ spécifiquement pour les éleveurs porcins pour un montant total de 2,5M€ pour combler l'effet ciseaux entre la hausse du coût de l'alimentation et la baisse du prix de la viande en 2022. La DRAAF a coordonné la mise en place du fonds d'urgence et les dossiers ont été instruits en DDT.
- ◆ puis de manière générale, pour venir en aide aux éleveurs pour couvrir les surcoûts liés à l'alimentation animale (augmentation du prix des denrées). Des aides directes aux éleveurs s'approvisionnant et valorisant directement leur production ont été proposées et instruites en DDT tandis que les services de la DRAAF ont instruit les dossiers d'aides aux intégrateurs pour 19M€, ces entreprises ayant assumé la hausse des coûts dans le respect des contrats passés avec leurs éleveurs.

Ces aides s'inscrivent dans un ensemble d'aides nationales mises en place dans le cadre du conflit russo-ukrainien auxquelles les agriculteurs ont accès comme les autres entreprises agricoles, notamment pour couvrir les besoins en énergie.

Accompagnement de la filière bovin allaitant du Massif Central

Depuis le 1^{er} avril 2021, un ingénieur général territorial est chargé d'une mission, d'une durée de trois ans, visant à améliorer sur le long terme le revenu des éleveurs de bovins allaitants du Massif central en accompagnant les démarches de valorisation de la viande et en incitant les opérateurs à s'inscrire dans les priorités ministérielles, tout en contribuant aux réflexions sur les évolutions de l'élevage bovin allaitant.

Cette mission de fond menée en proximité avec les acteurs du Massif a débuté par de nombreuses rencontres et prises de contact afin d'échanger sur l'histoire, le fonctionnement actuel et les perspectives connues ou potentielles du marché et de la production de viande bovine, en prenant appui sur une analyse panoramique des déterminants directs et indirects.

Dans le bassin allaitant, de nombreuses initiatives de recherche de valeur ajoutée existent, bien que l'essentiel de la production du Massif central depuis une quarantaine d'années soit orientée vers des animaux maigres.

Les évolutions observées de la consommation de viande, du nombre d'éleveurs et du cheptel sont à questionner au regard de la volonté française de souveraineté alimentaire, de l'impact prévisible du changement climatique sur les exploitations et des attentes sociétales de plus en plus clairement exprimées.

Au-delà des échanges avec certains acteurs tels que les chercheurs de l'INRAE pour identifier des thèmes de recherche ou tels que des coopératives d'élevage pour inciter et suivre des projets d'engraissement d'animaux rajeunis soutenus par le plan de relance national, c'est à travers la participation aux instances de travail et de réflexion existantes à l'échelle du Massif que ce travail d'incitation, d'interpellation, d'accompagnement et de mise en mouvement des acteurs de la filière est actuellement mené.

La filière vitivinicole - Aides de l'OCM Vin



L'OCM vin (Organisation Commune de Marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement (de la réception de la vendange à la commercialisation) pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (dite aide à la distillation).

L'ensemble de ces dispositifs sont pilotés et gérés par FranceAgriMer. Le Service Régional FranceAgriMer de la DRAAF est chargé de la mise en oeuvre de deux mesures :

- ◆ La mesure d'aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.
- ◆ La mesure restructuration du vignoble permet d'accompagner l'adaptation du vignoble, soit en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché ou adapter les variétés pour faire face aux changements climatiques, soit en modifiant le mode de conduite du vignoble.

OCM VIN EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Aide à la restructuration du vignoble :

617 dossiers, 680 ha restructurés au titre de la campagne 2021/2022 (plantations/palissage/irrigation).

4,8 M€ d'aide versée sur l'exercice FEAGA 2021/2022

Aide à l'investissement :

222 dossiers déposés sur l'appel à projets 2022 pour 12,8 M€ d'aide demandée (en cours d'instruction)

7,4 M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2021/2022 pour l'ensemble des appels à projets de la région.

Toutes mesures confondues, ce sont 12,4 M€ qui ont été versés dans la région au titre de l'OCM Vin sur l'exercice FEAGA 2021/2022.



Forêt et changements climatiques

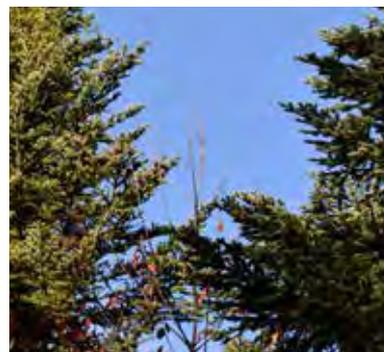
Le service forêt, bois, énergies de la DRAAF anime depuis mars 2021 un groupe de travail régional sur le sujet « Forêt et changements climatiques », qui associe l'ensemble des professionnels et associations en lien avec le sujet. Il le réunit tous les 6 mois afin de faire un point d'avancement du plan d'action validé en octobre 2021. Ce plan liste 22 actions, qui font pour partie l'objet de sous-groupes de travail associant les partenaires plus spécifiquement concernés. Les sujets traités sont variés : adaptation de la sylviculture, choix des essences, formation, approvisionnement en graines et plants, anticipation des risques, relation avec la société...

En 2022, on peut notamment noter dans ce cadre le lancement de deux projets financés par la DRAAF.

Le projet CISyFE (Catalogue d'Initiatives Sylvicoles Face aux Evolutions climatiques), porté par l'ONF et le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, vise à recenser et analyser les expériences en matière d'adaptation de la sylviculture aux changements climatiques, qui ont pu être mises en oeuvre dans notre région.

Le projet de sensibilisation et information des élus d'Auvergne-Rhône-Alpes aux enjeux du risque incendie est lui porté par l'association des communes forestières AuRA. Trois modules de niveaux différents vont permettre l'acculturation des élus à ce risque, en fonction des enjeux présents dans chacun des 12 départements de la région.

Par ailleurs, le SERFOBE a poursuivi l'animation des webinaires mensuels sur le sujet « Forêt et changements climatiques ». Ceux-ci visent à partager les connaissances, retours d'expérience, résultats de recherche, informations sur les outils et projets en lien avec le sujet. Ils sont destinés à toute la communauté forestière régionale au sens large.



Une compétence au service de la forêt : la procédure pénale forestière

Il s'agit d'une compétence spéciale de la DRAAF sur la conduite du contentieux forestier. La procédure pénale forestière se distingue de la procédure pénale générale par l'intervention du DRAAF dans l'instruction des dossiers :

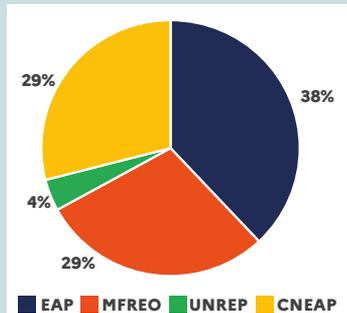
- 1. S'agissant des délits forestiers : le procureur de la République reste destinataire de l'original des procès-verbaux et maître de l'instruction. Le DRAAF lui adresse un avis sur les aspects techniques de l'affaire et sur l'opportunité de saisir la juridiction compétente. Il peut proposer des mesures alternatives aux poursuites (L161-23 du code forestier).*
- 2. Pour les contraventions forestières : le DRAAF est autorité de poursuite. Il exerce toutes les fonctions d'officier du ministère public sous l'autorité du procureur de la République (L.161-22 et L.161-24 du code forestier). 68 nouveaux procès-verbaux ont ainsi été gérés par le SERFOBE au cours de l'année 2022.*

La transaction pénale représente plus de 50% des propositions de suite faite par le DRAAF entre 2017 et 2022. Elle est principalement activée sous forme d'amende au bénéfice de l'Etat mais peut aussi consister en la réalisation d'un boisement compensateur ou une obligation de remise en Etat ou de cession de parcelle.

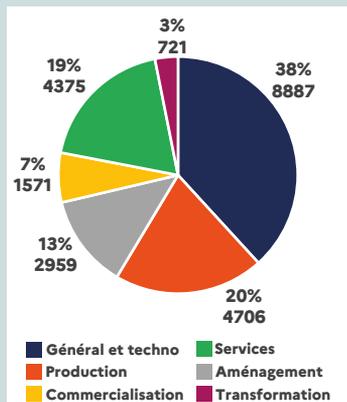
L'enseignement agricole en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec 118 établissements : 29 publics, 33 privés « temps plein » (CNEAP et UNREP) et 56 en « rythme approprié » (MFR), ils accueillent plus de 23 200 élèves et près de 5 800 apprentis dans les formations agricoles.

Répartition des élèves par composante en 2022-2023



Répartition des élèves par secteur professionnel



L'enseignement agricole : faire le choix de l'avenir

Le service régional de la formation et du développement vient en appui des établissements d'enseignement agricole qui proposent des formations tournées vers l'innovation et l'acquisition de compétences au service du progrès et des transitions au service de notre société

La rentrée scolaire 2022

L'enseignement agricole technique d'Auvergne-Rhône-Alpes accueille 29 000 apprenants depuis la rentrée scolaire 2022 dont 20 % en contrats d'apprentissage.

Les effectifs scolaires de l'enseignement agricole sont en baisse régulière ces dernières années, de l'ordre de -1,9 % à la rentrée 2022, contrairement au nombre d'apprentis qui continue sa progression.

Ce sont les secteurs professionnels de la transformation et de la commercialisation qui enregistrent les plus forts désistements.

2 340 agents de l'État sont mobilisés dont 1 600 pour le public (personnels d'enseignement et de formation, de direction, d'éducation, de surveillance, de santé et d'administration) et 740 pour le privé temps plein (personnels d'enseignement) afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours de formation.

Le budget consacré à l'enseignement agricole technique s'élève à 77,4 M€. Il permet de financer le fonctionnement des établissements privés, l'aide sociale aux élèves, l'accompagnement des établissements et la mise en oeuvre des examens. La rémunération des personnels représente une masse salariale de 157,4 M€.

Répartition des élèves

Familie	Données			Evolution entre 2021 et 2022
	oct-20	oct-21	oct-22	
CNEAP	6 801	6 959	6 757	-2,90%
Public	8 851	8 952	8 847	-1,17%
UNMFREO	7 218	7 105	6 850	-3,59%
UNREP	734	714	822	15,13%
Total	23 604	23 730	23 276	-1,91%

Les résultats aux examens

S'agissant des résultats aux examens, et à l'exception du CAPa, où la région AURA a des résultats légèrement inférieurs au national (bien que près de 95% de réussite), les filières BAC PRO, BAC TECHNO et BTSa se maintiennent au-dessus des moyennes nationales.

%	Réussite AuRA	Réussite nationale
CAPA	94,45	96,12
Bac Pro	87,60	86,32
Bac Techno	98,48	97,29
BTSA	80,70	78,30
TOTAL	87,53	86,44

Focus sur l'inclusion scolaire

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le nombre d'apprenants en situation de handicap bénéficiant d'une inclusions scolaire complète ou partielle augmente, notamment au collège et au lycée. Avec près de 1 000 élèves bénéficiant soit d'un accompagnement humain (individuel ou mutualisé) et/ou de la mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté, c'est 5 millions €/an qui sont consacrés à cet appui à l'inclusion dans l'enseignement agricole scolaire en AuRA. De plus, la région compte aujourd'hui 4 dispositifs ULIS ouverts en lycée agricole par convention avec l'Education nationale.

La DRAAF autorité académique accompagne le développement des compétences des personnels du public et du privé à travers d'animation du réseau des correspondants « Publics à besoins éducatifs particuliers » et via un plan de formation spécifique pour les personnels du public et notamment les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) et les auxiliaires de vie scolaire (AVS).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA DRAAF

235 agents (au 31 décembre 2022)

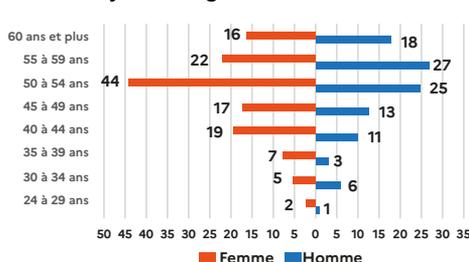
	Effectif	Age moyen
♀	132	50,8 ans
♂	103	

Une volonté de former les agents

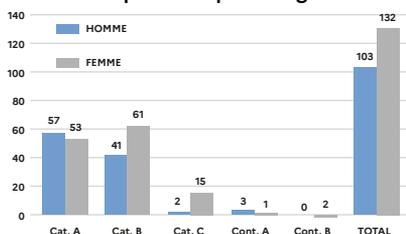
260 sessions de formation

programmées par le pôle Formation continue de la DRAAF, à destination des 4000 agents MASA de la région (28 EPL, 12 DDT, 12 DDPP, DRAAF).

Pyramide age femme homme - 2022



Effectif repartition par categorie - 2022



2022 a été l'occasion de réaliser le bilan carbone de la DRAAF.

Comme nombre de structure, notre Direction concentre ses émissions sur 2 postes, les déplacements pour 49% (dont la moitié pour les déplacements domicile/travail) et l'énergie des bâtiments pour 24%.

Quelles actions sont mises en oeuvre pour améliorer ce bilan ?

1. Le verdissement du parc automobile avec la sortie complète du diesel, le renouvellement du parc avec des voitures "faibles émissions" et l'achat de véhicules électriques.
2. La rénovation thermique des bâtiments avec une baisse attendue des consommations énergétiques de 40 % et une baisse de 35% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
3. L'optimisation des réseaux informatiques et des serveurs de données qui permettent de diminuer la consommation d'électricité.

90 millions d'euros de budgets

La DRAAF gère plus de 90 millions d'€ de budgets (dont 76 millions pour l'enseignement agricole et 13 millions pour la sécurité et la qualité sanitaires de l'alimentation).

Malgré l'accroissement des coûts d'approvisionnement (notamment des consommables), une gestion efficace du budget de fonctionnement a permis de faire face aux enjeux. La sobriété énergétique et la lutte contre le changement climatique étant au coeur des préoccupations de la DRAAF, des investissements ont été réalisés sur le matériel informatique pour une moindre consommation et sur l'isolation thermique des bâtiments. Le verdissement du parc de véhicule se poursuit.

Pour la seconde année consécutive, la DRAAF était engagée dans la gestion du Plan de relance. 500 dossiers ont été instruits pour un montant de 4,5 millions d'euros.

La moitié a été soldée en 2022 et l'autre moitié le sera en 2023. Les domaines concernés sont variés (projet alimentaire territoriaux (PAT), alimentaire sociale et solidaire, filière graines et plantes, ...).

Élections Professionnelles

2022 a été marquée par le renouvellement des instances de dialogue social avec la mise en place du CSA et du CSA FS.

Les élections se sont tenues du 1^{er} au 8 décembre par voie électronique avec une participation qui a atteint près de 72%. La CFDT a obtenu 4 sièges et FO Agriculture 3 sièges.

Cultivons nos différences

- ◆ Des avancées pour les agents en situation de handicap

La mise en place de l'application "self mobile" a permis aux agents de simplifier leur démarche de déclaration comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE). Cette déclaration permet l'ouverture des droits et assure une prise en compte personnalisée des besoins particuliers. Le gestionnaire RH de proximité est l'interlocuteur privilégié.

- ◆ Égalité & Diversité

La forte implication de la direction au cours de l'année 2022 s'est traduite notamment par la lettre d'engagement signée par le directeur le 9 juin 2022. La création d'un comité de pilotage et la mise en place d'un groupe de travail ont permis de poursuivre le travail avec une approche collégiale. La formation des encadrants est un enjeu majeur. Fin 2022, 100 % des agents concernés étaient formés sur la thématique de « la diversité et de la lutte contre les discriminations et les stéréotypes » et plus de 80 % sur « l'égalité femme/homme », « les luttes contre les violences sexuelles et sexistes », et « recruter sans discriminer ». Cette démarche d'amélioration continue est en droite ligne avec les directives portées par le ministère.



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Siège à Lempdes Clermont-Ferrand
Site de Marmillat
16B, rue Aimé Rudel
63370 LEMPDES

Site de Lyon
Cité administrative d'Etat
Bâtiment B - 165, rue Garibaldi
69003 LYON

235 agents répartis dans 7 services

Nos lieux de travail

Siège à Lempdes | Marmillat-Clermont Ferrand
Site de Lyon Part-Dieu | Cité administrative
Service FranceAgriMer Lyon Part-Dieu | Immeuble le Britannia
Antennes à Valence - Chambéry - Lyon St Exupéry

LA FERME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2020



Ensemble des exploitations



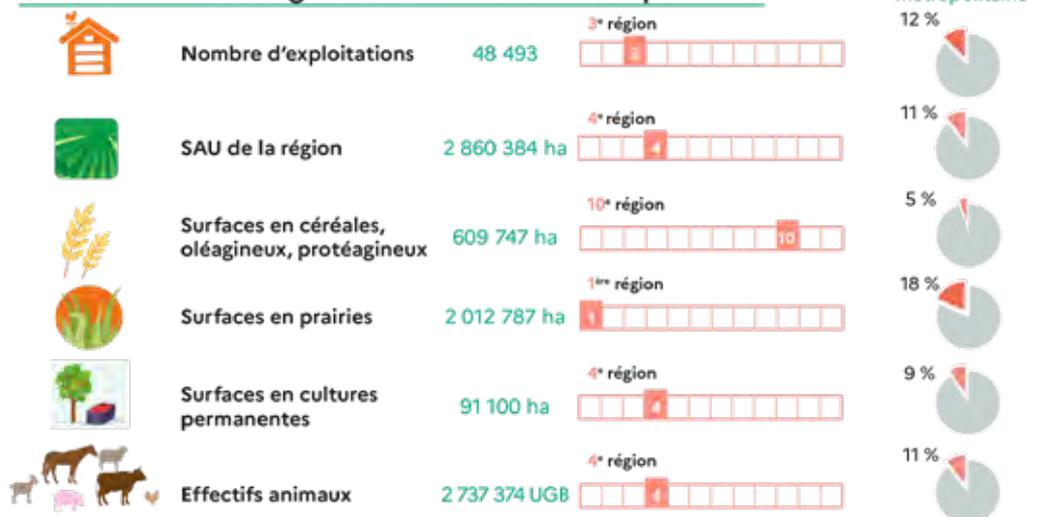
48 493 EXPLOITATIONS
AVEC UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
59 HECTARES

88 363 PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI PERMANENT
62 526 D'ENTRE ELLES SONT CHEFS
ET COEXPLOITANTS DONT :



25 % SONT
DES FEMMES **23 %** ONT
60 ANS OU PLUS

Classement de la région dans la France métropolitaine



Signes officiels de qualité et circuits courts

